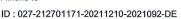
Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



DCM 2021-12-10-10

PAGE 1 SUR 2



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt et Un, le dix décembre à vingt heures et zéro minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.

<u>Présents</u>: Mme DUTOUR Martine, 1ère Adjointe

M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, Mme TESSIER Laurence, M. LATHAM Amaury, M. SEHET David, Mme COUVREUR Laëtitia, Mme BRUMENT Magali Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE Philippe-Maurice,

Conseillers Municipaux.

Excusés: M. DESCHAMPS Jean-Yves qui donne pourvoir à M. SEHET David,

Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION: 29/11/2021 NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15 RENDU EXECUTOIRE PAR TRANSMISSION EN PREFECTURE LE:

OBJET: TRIBUNE DU TERRAIN DE FOOT DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Monsieur le Maire présente aux membres présents les devis proposés pour la démolition puis la reconstruction de la tribune du terrain de foot. Leur montant total s'élève à 21 843,60 €TTC, montant inférieur à celui estimé au Budget Primitif 2021. Cette tribune principalement en bois, construite en 1977, étant devenue dangereuse, son accès a été fermé. Ce projet a donc été décidé afin que les élèves du nouveau collège puissent pleinement profiter du stade en toute sécurité. La nouvelle tribune comprendra environ 80 places assises et 2 places PMR au niveau 0.

Afin de financer cette reconstruction, un dossier de demande de subvention, au titre de la DETR 2022 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 40 % du montant HT de l'opération (15 703,00 €HT pour la reconstruction), peut encore être déposé avant le 17 décembre 2021 : ce projet entre dans la catégorie des opérations prioritaires (6-Loisirs-Sports-Culture / 6-1-Loisirs, Sports : Terrains sportifs et locaux annexes). Il est à noter que certains projets peuvent être réorientés vers la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) si cette dernière présente de meilleures perspectives d'être accordée. Quant au reste à charge, il pourra être auto-financé par des fonds propres de la Commune. De plus, ce projet est rattaché au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Reçu en préfecture le 14/12/2021



DCM 2021-12-10-10 PAGE 2 SUR 2

ID: 027-212701171-20211210-2021092-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- → **DECIDE** de retenir les devis de la SARL KB RENOV (SIRET 484 208 327 00011) : 2 500,00 €HT (soit 3 000,00 €TTC) pour la démolition préalable 15 703,00 €HT (soit 18 843,60 €TTC) pour la nouvelle tribune
- → **DECIDE**, pour le financer, de faire une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2022
- → **DECIDE** d'approuver le plan de financement prévisionnel de ce projet
- → **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier au nom et pour le compte de la Commune de BROGLIE.

Pour extrait certifié conforme, Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire, Roger BONNEVILLE.

Rendu Exécutoire après Dépôt

en Préfecture le 1 4 DEC. 2021 et Publication ou Notification

le Maire